

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE**

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI LE 3 JUILLET 2012**

Tenue à la salle du Conseil municipal  
au 629 rue des Loisirs à Ste-Christine

**ILS SONT PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :**

Mme Huguette St-Pierre Beaulac, maire

**Et les conseillers suivants :**

Monsieur Fernand Laplante, conseiller,  
Monsieur Denis Brisebois, conseiller  
Monsieur Jean-Marc Ménard, conseiller  
Monsieur Mario Noël, conseiller  
Monsieur Aimé Loranger, conseiller  
Monsieur Gilbert Grenier, conseiller

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Huguette St-Pierre Beaulac.

**Était également présente:**

Madame Caroline Lamothe, directrice générale et secrétaire-trésorière

**Il est absent à l'ouverture de l'assemblée :**

Aucun

**1. Moment de réflexion**

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

141-07-2012

Il est proposé par M. Denis Brisebois et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que déposé, de laisser le point « varia » ouvert à tout sujet d'intérêt public et d'ajouter les points suivants :

**9. TRANSPORT VOIRIE**

- b) Rebranchement de la lumière chemin Béthel et coin 1<sup>er</sup> rang c)
- c) Asphalte du 1<sup>er</sup> rang Ouest
- d) Achat d'un « trailer dumper »

**10. HYGIÈNE DU MILIEU**

- a) Rapport RIAM

**11. URBANISME**

- A) Article 59

**13. Rapport**

- a) Rapport des Loisirs
- b) Chalet des Loisirs et cabanon

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2012**

142-07-2012

Il est proposé par M. Denis Brisebois et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2012 soit adopté tel que présenté.

#### **4. SUIVI**

Un suivi est fait du procès-verbal de la séance spéciale du 4 juin 2012 avec tous les conseillers.

#### **5. LISTE DES COMPTES**

##### **Approbation de la liste des comptes du mois d'avril 2012**

143-07-2012

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes soumise  
séance tenante. Cette liste de chèques fait partie intégrante de la  
présente résolution.

<b>Comptes soumis à l'approbation du conseil</b>		
Comptes payés	Chèque # 192 à 220	173 269.09\$
Salaires payés	Chèque # 150 à 186	8 992.08\$
	<b>Total</b>	<b>182 261.17\$</b>

#### **6. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Un citoyen, M Germain Cloutier, fait ces demandes :

M. Cloutier est propriétaire du garage municipal et il aimerait savoir  
ce qui va se passer avec les fosses septiques et champ d'épuration  
dans le village. Le terrain du garage municipal est trop petit pour  
accueillir une telle installation.

Suite à cette demande d'information la municipalité fera l'analyse et  
se penchera sur ce problème pour en donner suite aux citoyens  
concernés.

#### **7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

##### **A. Adoption, Modification au règlement G-100**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ACTON  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE**

##### **RÈGLEMENT N° 295-10-1**

**Règlement modifiant le règlement général de la  
Municipalité de Sainte-Christine**

**ATTENDU** que le Conseil a adopté, par la résolution numéro  
37-03-09, le règlement numéro 295-10;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de modifier ledit règlement afin de  
modifier les dates où le stationnement sur rue est interdit ;

**ATTENDU** qu'un avis de motion de la présentation de ce  
règlement a régulièrement été donné à l'occasion de la  
session ordinaire du 9 mai 2009 ;

144-07-2012

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller M.  
Gilbert Grenier  
Appuyé par le conseiller M. Mario Noël  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Qu'un règlement de ce conseil portant le numéro 295-10-1 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

### **Stationnement de nuit durant l'hiver**

Article 1 L'article 56 du règlement général numéro G-100 de la Municipalité de Sainte-Christine est modifié par le remplacement de «du 15 novembre au 15 avril» par «du 15 novembre au 31 mars».

### **Entrée en vigueur**

Article 2 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

---

M. Huguette Saint-Pierre Beaulac  
Maire

---

Caroline Lamothe  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Avis de motion donnée le 9 mai 2009  
Adopté le 3 juillet 2012  
Entrée en vigueur le 3 juillet 2012

### **B. Formation UMQ**

145-07-2012 Il est proposé par M. Gilbert Grenier  
Et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à assister à la formation offerte par UMQ, «La direction générale d'une municipalité» qui est offert le 20 et 21 septembre 2012 à Drummondville, au montant de 609.37\$ taxes incluses. La municipalité défrayera les coûts d'inscription, les frais de déplacement et de repas.

### **C. Renouvellement de la police d'assurance, Groupe Ultima inc.**

146-07-2012 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
et résolu à l'unanimité d'effectuer le paiement de la police d'assurance du 01 août 2012 au 31 juillet 2013 et ce, au montant de 17 281.00\$.

## **8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **A) Rapport du Chef Pompier**

M. Jacques Leclair, chef pompier, est absent.

### **B) Adoption, règlement création service d'incendie**

Point est remis

## **9. TRANSPORT VOIRIE**

**A) Appel d'offres par invitation pour l'ouverture des chemins d'hiver**

147-07-2012 Il est proposé par M Denis Brisebois  
Et résolu à l'unanimité d'aller en appel d'offres par invitation pour l'ouverture des chemins d'hiver.

**B) Rebranchement de la lumière sur le chemin Béthel et coin 1<sup>er</sup> rang Est**

ATTENDU QU'une demande de branchement a été faite par Internet directement sur le site de Hydro-québec ;

ATTENDU QUE cette demande n'a pas été traitée

ATTENDU QU'une deuxième demande a été formulée par téléphone à Hydro-Québec

ATTENDU QUE l'électricité alimentant ce poteau est coupée

EN CONSÉQUENCE

148-07-2012 Il est proposé par M. Gilbert Grenier,  
Et résolu à l'unanimité de signifier que le poteau appartient à Hydro-Québec. Ce poteau accueille une lumière appartenant à la municipalité.

**C) Asphalte du 1<sup>er</sup> Rang Ouest**

CONSIDÉRANT QUE l'asphalte présente certaines anomalies

CONSIDÉRANT QUE DJL a fait une offre de correction en date du 19 juin 2012

CONSIDÉRANT QUE cette offre a été soumise au Laboratoire SM par la municipalité pour analyse et qu'une recommandation est faite, de ne pas l'accepter.

EN CONSÉQUANCE,

149-07-2012 Il est proposé de M. Mario Noël,  
et appuyé. par M. Jean-Marc Ménard  
Et résolu à l'unanimité de mandater le laboratoire SM à venir faire une visite d'inspection et de nous remettre un rapport pour un montant d'environ 500\$.

150-07-2012 Il est proposé de M. Gilbert Grenier,  
et appuyer par M. Denis Brisebois  
Et résolu à l'unanimité de mandater le Laboratoire SM à effectuer des analyses nécessaires de carottage suite à la visite d'inspection.

**D) L'achat d'un « trailer dumper »**

L'inspecteur prendra des informations

**HYGIÈNE DU MILIEU**

**A) Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains**

Le représentant à la Régie, M. Gilbert Grenier, donne le rapport de la dernière réunion. Il souligne que les plaintes concernant le service

à trois (3) voies offert par la Régie, doivent être envoyées à la Régie et ce, pour un meilleur service.

## URBANISME

### A) Article 59

#### Rapport

##### A) Rapport des Loisirs

Les conseillers responsables des Loisirs de Sainte-Christine font un rapport au sujet des festivités de la Saint-Jean Baptiste qui ont eu lieu de 22 et 23 juin 2012.

##### B) Chalet des Loisirs et Cabanon

Les loisirs désirent installer une cabane sur le terrain de la municipalité. Cette cabane servirait pour fin d'entrepôt et une autre section sera réservée à une toilette pour les joueurs de soccer.

## CORRESPONDANCE

### A) Subvention FADOQ

151-07-2012 Il est proposé par M. Gilbert Grenier  
Et résolu à l'unanimité d'accorder une subvention de 250\$ à l'organisme de la FADOQ de Sainte-Christine pour l'année 2012.

### B) Inscription congrès FQM

152-07-2012 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la mairesse à participer au congrès annuel de la FQM, qui aura lieu les 27, 28 et 29 septembre prochain à Québec, en payant son inscription au coût de 600\$ taxes en sus ainsi que les frais relatifs à sa participation : soit les repas, l'hébergement et frais de déplacement.

### C) Cooptel, Tournoi Golf

153-07-2012 Il est proposé par M. Denis Brisebois  
Et résolu à l'unanimité d'inscrire une personne au tournoi de golf et au souper de Cooptel au montant de 140\$.

## 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

154-07-2012 Il est proposé par M. Denis Brisebois  
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 22h17.

*En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.*

---

Caroline Lamothe  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

---

Huguette St-Pierre Beaulac  
Mairesse